
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 28 juin 2012

A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 28 juin 2012 à 14 H 30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNEE).
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Jeudi 28 juin 2012

A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

4 - Marais de Redon et de Vilaine - Natura 2000 : Document d'objectifs : Animation 2012

Comme chaque année depuis le lancement de l'opération, la DREAL Bretagne sollicite l'Institution d'aménagement de la Vilaine (IAV) pour être l'opérateur du site Natura 2000 des marais de Redon et de Vilaine.

Une convention définit chaque année le contenu de la mission et fixe les financements apportés par l'Etat et par l'Union Européenne. Pour l'année 2012, l'Institution peut bénéficier d'une aide de l'Etat et de l'Union européenne (FEADER, mobilisé dans le cadre du dispositif 323 A du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013).

La mission prévue pour l'exercice 2012 se décline comme suit :

- Animer des groupes locaux de concertation, en particulier sur le programme de réhabilitation de la circulation hydraulique dans les marais ;
- Informer les acteurs du territoire à la démarche Natura 2000 locale et sur les outils de mise en œuvre ;
- Mettre à jour les données sur les habitats et les espèces identifiées sur le site et dans son périmètre d'extension ;
- Assurer la mission d'opérateur agro-environnemental ;
- Organiser et animer un Comité de Pilotage ;
- Assurer les missions administratives liées à Natura 2000 (secrétariat, gestion financière)
- Proposer un programme d'activités 2013 ;

Les résultats attendus pour cette année 2012 sont les suivants :

- Transmission d'un programme d'actions par maître d'ouvrage dans le cadre du programme de réhabilitation de la circulation hydraulique dans les marais et de restauration des milieux aquatiques ;
- Organisation de réunions de concertation locale ;
- Souscription de la part des acteurs du territoire, de nouvelles MAE sur le territoire et d'autres mesures de type Contrats Natura 2000 ou Charte Natura 2000 ;
- Mettre à jour les cartes du patrimoine naturel du Docob intégrant l'extension de la ZSC ;
- Organisation de journées de sensibilisation à la biodiversité du site
- Dresser un bilan des actions 2012.



Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 27 716 euros TTC comprenant les frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat	13 225,00 €
Europe	13 225,00 €
Autofinancement IAV	1 266,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve les principes et les objectifs de la mission.
- Autorise le Président à signer la convention et toutes pièces afférentes.
- Sollicite les subventions liées à ces opérations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Jean-François GUERIN